

NOV 30 '00 23:42 UQCN-HARVEY MEAD

220

DA9.24

Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De
Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de
l'Église à Québec

P.1/2

Québec

6211-23-005

Le 30 novembre 2000

Monsieur Marc Bertrand, Secrétaire
Bureau d'audience
Commission de la capitale nationale
Télécopieur 528-0833

A Monsieur
la Commission

Monsieur Bertrand,

Pour toutes sortes de raisons, surtout des voyages à l'extérieur du pays, je n'ai pris connaissance du document de consultation sur le littoral nord du fleuve que cette semaine, avec une seule journée d'audience restante. Je vous remercie d'avoir offert de m'entendre en fin de soirée ce soir. Comme j'ai noté en partant, je ne pouvais pas rester jusqu'à la fin, bien que j'aie apprécié la partie de l'audience à laquelle j'ai assisté.

Vous trouverez ci-joint mes quelques réflexions que je vous sou mets à titre personnel, en espérant que les commissaires acceptent d'en prendre connaissance.


Harvey Mead

SOUSSION DE HARVEY MEAD
À LA COMMISSION SUR LE LITTORAL NORD DU FLEUVE

Depuis cinquante ans je regarde des activités de développement autour de moi, dans mon «environnement», dont les impacts ont été tels que j'ai regardé plutôt la disparition pure et simple d'habitats naturels à ~~l'Anse aux Foulons~~

À part des années comme étudiant (1960-1963) à Québec, quand j'ai eu l'occasion de profiter de la plage de l'Anse aux Foulons, je suis intimement l'évolution du fleuve depuis 1973, moment de mon retour à Québec et cela avec le privilège d'occuper une maison en bordure du fleuve, sur la rive sud. Depuis trois ans, j'habite une maison qui a vue sur le fleuve, et sur le boulevard Champlain, à la hauteur du quai de la compagnie Irving.

Au moment du démantèlement des réservoirs de la Irving, il y a deux ou trois ans, un poste de télévision faisait des entrevues dans mon secteur. J'étais le seul résident qui leur disait que (1) les réservoirs constituaient un écran sonore pour le bruit émanant du boulevard Champlain, ce qui disparaissait avec eux, et (2) que je craignais bien plus ce qui pourrait arriver avec leur disparition que le petit problème visuel qu'ils constituaient par leur présence (cachés par les arbres en été, blancs presque comme la neige en hiver).

Le site est d'un tel intérêt que je craignais en effet la construction de condominiums en hauteur pour mettre en valeur, d'un point de vue de développeur domiciliaire, le potentiel exceptionnel du site. J'ai eu confirmation pas trop longtemps après que la ville de Sillery envisageait en effet un développement résidentiel à faible densité. Je ne comprenais pas le raisonnement qui excluait un accès au plus grand nombre, tant qu'à détruire le potentiel du site, mais j'ai eu au moins confirmation de mes craintes.

Dans ce contexte, l'annonce par le ministre Bégin que la Commission de la capitale nationale imposait un gel sur tout le territoire du littoral Champlain qui n'était pas bâti, en visant sa mise en valeur pour la population en général, a «fait mon année». L'annonce que le gel incluait le boisé Irving, que j'avais déjà considéré perdu avec la disparition du train - dans la foulée de mes cinquante ans d'expérience de pertes d'habitats - n'a fait que renforcer mon sentiment de joie.

J'aimerais dans ce contexte vous faire part de mon jugement quant à la «mise en valeur» de la partie du littoral que j'observe tous les jours depuis trois ans, soit le 0,6 kilomètre de rive à l'est du quai Irving où ne se trouve aucun bâtiment, à l'exception de l'édifice même de la compagnie. Je m'occupais, de façon trop informelle, depuis probablement deux ans à explorer la possibilité que ce terrain, entre la falaise et le fleuve, puisse ne pas suivre les tendances des mes cinquante ans d'expériences contraires. Je suis convaincu que ce terrain, surement contaminé, constitue probablement le meilleur site du littoral pour l'établissement d'un «parc» qui ne serait pas un couloir bordé d'un boulevard.

En effet, il me semble qu'il est tout à fait faisable de «tasser» le boulevard sur cette longueur de 0,6 kilomètres au bas de la falaise. Ceci répondrait au critère d'enlever le caractère linéaire du boulevard/autoroute actuel, et en même temps créerait par le fait même un terrain où pourrait se faire un deuxième Cap-Blanc pour le secteur ouest, avec un accès au fleuve non coupé par le boulevard. Je comprends bien que cela viendrait avec un coût, mais je note avec beaucoup de satisfaction que le rapport de la Chaire en paysage et environnement souligne justement que «la modification de la géométrie du boulevard apparaît d'ores et déjà comme l'un des aspects les plus importants du projet». D'après la lecture que je suis capable de faire de la carte qui figure à la page 33 en soutien à la vision de ce Rapport, par contre, je ne vois pas l'évidence que la Chaire a réalisé le potentiel d'un changement d'emprise pour le boulevard dans ce secteur, qui aurait vraisemblablement le même coût que le tout petit changement de géométrie qui semble être indiqué.

Puis-je ajouter que l'activité que j'observe régulièrement - activité techniquement interdite - sur le quai lui-même laisse croire qu'il constitue une petite infrastructure qui mérite bien d'être conservée....

Merci de votre attention à cette réflexion.